

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various services.

ALLEMAGNE. — Francfort, 21 juillet.

On écrit de Posen, le 12 juillet : Mgr. l'archevêque vient de protester contre le procès qu'on lui intente. Il invoque le principe formel de l'état judiciaire ; aussi, aujourd'hui, lorsque la commission rogatoire s'est rendue auprès de lui, il a refusé toute déclaration et signature.

ANGLETERRE. — Londres, le 23 juillet.

Le bateau à vapeur le TAGH a apporté des nouvelles de Lisbonne à la date du 18. Les journaux de cette ville annoncent que le gouvernement ayant pu contracter un emprunt de 2500 contos (500,000 liv. st.) avec la compagnie Confienza, aura assez de ressources jusqu'à la fin du mois d'août.

FEUILLETON.

LA MAÎTRESSE ANONYME. (V. le Politique du 25 juillet.)

Le lendemain Georges fut exact au rendez-vous. Aussitôt que je le vis arriver, je courus à lui : Est-il possible, m'écriai-je, de me quitter ainsi au moment le plus intéressant d'une histoire ?

lié pour le libéralisme; car il balance l'autre aristocratie rivale, celle du faubourg St.-Germain. Voilà le parti napoléonien que Louis-Philippe est parvenu à se concilier et à rallier autour de son trône.

FRANCE. — Paris le 24 JUILLET.

L'échange des courriers entre Paris et Berlin est devenu extraordinairement actif depuis quelques jours. Il n'y a pas de semaine que l'ambassadeur de Prusse n'expédie des dépêches à Berlin.

faits relatifs à la translation de Mlle Grouvelle dans la maison centrale de Clairvaux.

Mlle Grouvelle avait demandé la faveur de faire son temps de prison à Paris; le ministre de l'intérieur fit répondre sur-le-champ au défenseur que la loi devait être pleinement exécutée.

Le ministre a refusé, dit-on, l'autorisation réclamée par Mlle Grouvelle d'aller embrasser sa mère; non-seulement le ministre avait donné cette permission, mais il avait fait engager de vive voix Mlle Grouvelle à en profiter.

Quant à la salubrité de la maison de Clairvaux, l'état de santé de 1000 détenus qui s'y trouvent, répond suffisamment aux insinuations que l'on cherche à driger contre l'administration, qui a su concilier ce qu'elle devait à l'humanité, avec le sentiment des devoirs que l'intérêt de la société imposait dans cette circonstance.

On écrit de Strasbourg, le 20 juillet : C'est dimanche prochain que le bateau qui porte la statue de Kléber doit arriver à Strasbourg. Samedi, dans la journée, ce bateau devra s'arrêter à la dernière écluse du canal (n. 85), derrière le Hersenvasser.

Des quatre commissaires fédéraux que la diète avait délégués dans le canton de Schwytz, mais dans des districts différents, deux, MM. Kern et Schmidt, d'Uri, sont revenus satisfaits du résultat de leur mission, Kusnacht et Schwytz ont désarmés, et les autorités de ces deux endroits leur ont donné l'assurance que l'on se conformerait aux ordres de la diète.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Espartero est entré le 14 juillet avec ses troupes à la Braza, après quatre coups de canon.

comment m'y soustraire ! Au milieu de ces angoisses, la cloche du château sonna le déjeuner ! Je pris mon parti, et de l'air le plus intrépide qu'il me fût possible, je traversai l'antichambre avec une apparence de résolution et de gaieté, qui se changea bientôt en satisfaction réelle, quand jetai un coup-d'œil rapide, je n'aperçus pas le témoin redoutable que je craignais de rencontrer.

Contre toutes mes prévisions, Rose ne parut pas de la journée. Que lui était-il donc arrivé?... Le soir même et comme à l'ordinaire elle ne servit point le thé dans le salon. Je commençai à être inquiet, mais pour rien au monde, je n'aurais osé m'informer d'elle. Ce fut une de ces dames qui prit la parole et demanda tout haut, où donc est Rose.

— On écrit de Bayonne, 19 juillet :
« Le général Maroto ayant compris de quelle importance devait être la présence du prétendant sur le théâtre de la guerre, lui avait conseillé de venir le joindre. Don Carlos s'est empressé de se rendre à cette invitation, et est arrivé à Estella le 16 avec sa suite. Cette ville est hérissée de forts, tous les chemins sont coupés par de larges fossés, toutes les positions couvertes d'artillerie. Les carlistes craignent, à ce qu'il paraît, d'être battus en rase campagne. »

» Maroto a demandé à Cabrera une division de ses troupes, afin d'opérer une diversion; celle-ci s'est aussitôt mise en marche et s'est rendue dans les environs de Tarazona. — Le 14, elle tenta de passer l'Ebre entre Tudela et Lodosa, pour se rendre en Navarre; mais le général Espartero, ayant été informé de la présence de cette division, envoya des forces sur les bords de l'Ebre pour s'opposer au passage. »

— On lit en outre dans la *Semineille des Pyrénées* ce qui suit :

« Le 14 de ce mois, le général Maroto a donné l'ordre de désarmer les deux bataillons de royalistes d'Estella. Leurs armes vont être distribuées aux jeunes gens qui viennent d'entrer dans les bataillons, et aux soldats rétablis de leurs blessures. »

» Le 16, la place de Morella (dans le Bas-Aragon) était déjà investie. C'est la division de San Miguel qui est désignée pour l'assaut. »

— Il y a peu de jours, la reine d'Espagne a accordé une audience aux veuves de plusieurs patriotes morts dernièrement dans les prisons de Malaga. Cet acte de la reine, blâmé par le parti statistique, est approuvé par les constitutionnels, et nous lisons dans l'*Eco* du 15 juillet :

Hier, un grand nombre de miliciens nationaux et de patriotes ont donné une sérénade à S. M. la reine-régente, pour célébrer l'acte de justice et de clémence de S. M. envers la veuve de Comarès. Avant que la sérénade ne commençât, plusieurs officiers de la milice sollicitèrent l'autorisation de se présenter devant S. M. Ayant été introduits, ils adressèrent à S. M. une courte harangue, dans laquelle ils renouvelèrent l'assurance de leur dévouement à son auguste personne, ainsi qu'aux libertés du pays. S. M. a répondu que la prospérité du pays était toujours l'unique but de ses efforts, et que si quelquefois elle se trompait, ses intentions étaient toujours loyales, qu'elle maintiendrait fidèlement la constitution, et enfin qu'elle était très-contente de la milice nationale et du peuple de Madrid, qui lui avaient donné des preuves constantes de dévouement et de respect.

L'hymne de Riego a été exécuté dans la sérénade donnée à la reine.

Quoi qu'il en soit, une dépêche que le gouvernement venait de recevoir de Malaga porte que trente individus environ, et presque tous appartenant à des familles de cette ville, ont été embarqués le 4 du courant, et envoyés, sans autres formalités, à Alhucema, un des présides (bagnes) de l'Afrique.

Le sénat a adopté, dans la séance du 14, le projet de loi provisoire pour la dotation du culte et du clergé par 72 voix contre 6. Le président a annoncé que les sénateurs seraient avisés à domicile du jour où il y aura une autre séance, c'est-à-dire du jour où la session sera close.

Voici sur la situation des Anglais au nord de la Péninsule, quelques extraits du dernier numéro de la *SENTINELLE DES PYRÉNÉES* :

Les Anglais ne cessent de se fortifier dans les environs de St-Sébastien, ils élèvent une redoute sur la hauteur d'Aguirre, à trois quarts de lieue de cette ville, cette redoute sera très-forte, elle domine la plaine d'Astigarra et de Loyola. Ces travaux étant exécutés avec beaucoup de soin, on est généralement convaincu ici que les Anglais ont l'intention d'occuper longtemps encore cette partie de la Cantabrie.

Le bataillon de marine royale britannique se trouve toujours au Passage, dont il forme la véritable garnison, les compagnies de chapelgorris n'y faisant que le service nécessaire pour les autorités espagnoles. L'artillerie de la marine anglaise reste à St-Sébastien; elle assure la ligne de St-Sébastien, qu'elle protégera en cas de besoin.

Le *NORTH STAR*, corvette de 28 canons, qui porte le pavillon de lord John Hay, commandant de l'escadre, a levé son ancre au Passage et a mouillé à St-Sébastien, d'où il doit sortir immédiatement pour croiser sur la côte d'Espagne.

Les restes de la légion britannique qui se sont embar-

— Peut-être a-t-il passé une mauvaise nuit, dit la comtesse Julia avec un air de simplicité qui acheva de me bouleverser. J'étais dans un état déplorable!

— Je regrette que Rose ne soit pas là, dit la comtesse Julia avec le même sang-froid; elle vous l'aurait porté.

Pour le coup, je fus atterré. Elle sait tout, me dis-je, elle sait tout. La comtesse sonna le valet de chambre de son mari, qui m'accompagna. Je rentrai dans mon appartement, et je me jetai sur mon lit dans un état voisin du désespoir.

Elle sait tout!!! Et dans ce moment peut-être, au milieu du salon, elle raconte à toutes ces dames l'histoire de mon voyage nocturne et de ma passion délirante pour qui? pour une femme de chambre qu'elle a été obligée de renvoyer à cause de moi! Ah! quelle honte!...

« Ah! m'écriai-je furieux, je ne resterai pas dans ce château; je ne reverrai plus ces nobles dames à qui je ne veux pas servir de jouet..... Plutôt mourir!... »

« Encore elle... encore elle... — que j'entends! » Et en effet, dans les vastes corridors qui menaient à leurs chambres, les échos résonnaient au loin leurs éclats joyeux. Plusieurs même, en passant devant ma porte, me dirent d'une voix douce et maligne : Bonsoir, monsieur Georges, bonne nuit... Ah! si c'eût été des hommes!...

Le lendemain, sans voir les maîtres de la maison, sans prévenir mon ami Constantin, je partis au point du jour, laissant sur ma table une lettre où je demandais pardon d'un si brusque départ, m'excusant sur mon indisposition dont la gravité avait augmenté, etc., donnant enfin des raisons dont je savais que personne ne serait dupe.

J'arrivai chez ma mère, qui fut toute effrayée de ma pâleur et de mon air souffrant, ne pouvant concevoir qu'un mois de bonne société m'eût changé à ce point.

Je me renfermai encore, ne voulant voir personne, ne répondant pas même aux lettres de mon ami Constantin ou de ces dames, qui, désolées de perdre leur victime, envoyèrent tout d'abord savoir de mes nouvelles. Je ne m'occupais plus que de mes travaux et de mon état, commençant à comprendre que c'était de moi seul que dépendaient ma fortune, mon avenir et ma réputation, et je fis si bien qu'au bout de six

mois je passai mon examen, et fus reçu le premier à l'école Polytechnique.

Continuez donc, car je ne vois pas jusqu'ici mon second acte.

Je portais l'épée et presque l'épaulette, et ce succès, que je ne devais qu'à moi-même, m'avait un peu consolé des mésaventures que je devais au hasard. Le maréchal de... ancien compagnon d'armes de mon père, était venu inspecter l'école, et avait prié le gouverneur de lui présenter les élèves les plus distingués; j'avais eu l'honneur d'être compris dans ce choix; et nous avait invités à dîner, c'était un grand bonheur, un jour de bonheur pour tout le monde; il en fut autrement pour moi. Le dîner se passa à merveille, et la soirée s'annonçait de même; le maréchal, qui avait causé avec mes camarades, me prit à part près de la cheminée et à la manière dont il commença l'entretien, je vis qu'il voulait jeter par lui-même du bien qu'on lui avait dit de moi. Aussi je rassemblai toutes mes forces pour sortir avec honneur de ce nouvel examen.

Il venait de mettre en avant une question que je me sentais les moyens de traiter d'une manière victorieuse et brillante, lorsque madame la maréchale sonna pour avoir un verre d'eau sucrée. Il lui fut apporté près de la cheminée où j'étais, par une femme de chambre qui se retourna, et je reconnus... Rose! qui dans un moment de surprise et de joie, manqua de renverser sur la robe de sa maîtresse le verre d'eau qu'elle tenait d'une main tremblante, pendant que ses yeux me quittaient pas les miens. Et moi, troublé, déconcerté par cette apparition subite, j'hésitais... je balbutiais... je n'avais pas deux idées de suite... Je répondais tout de travers au maréchal, qui, prenant mon embarras pour ignorance ou incapacité, se hâta de changer la conversation. « Quel est le tailleur qui fait vos uniformes? me dit-il, le vôtre vous va à merveille, et voilà ce que j'appelle une jolie tournure d'officier. » J'étais désespéré; j'aurais mieux aimé qu'il m'eût donné des coups de poignard, que de m'adresser une phrase pareille. Il était dit que les femmes en général, et Rose en particulier, devaient toujours me porter malheur. Aussi, quand, s'adressant à moi d'un air aimable et gracieux, elle demandait : « si monsieur voulait aussi un verre d'eau sucrée... ou autre chose... » je lui lançai un regard d'impatience et de colère, et je crois même que je lui tournai le dos; puis, rejoignant mes camarades, nous primes

plantes. Elle n'attendit pas long-temps. Le contre-coup de la révolution française précipita le roi Guillaume de son trône. Une ère de véritable liberté s'ouvrit pour la Belgique. Le gouvernement représentatif fut établi sur les bases les plus larges. Toutes les garanties d'une bonne administration furent consacrées par le nouveau pacte social.

Parmi ces garanties figure, en première ligne, la publicité des débats judiciaires, celle des délibérations des deux chambres, et celle des séances des conseils provinciaux et communaux, dans les limites déterminées par la loi. Tels sont les corps délibérants pour lesquels la publicité a été érigée en règle.

Peut-on maintenant étendre cette règle à d'autres assemblées, sans violer la constitution et les lois organiques qui déterminent les attributions de ces assemblées, et le mode de les exercer?

Le conseil provincial de Liège a répondu non à cette question l'année dernière, quand il s'est agi d'appliquer la publicité aux séances de la députation permanente; il a répondu oui, cette année, à la même question, et il a décidé (quoique désormais ces séances seront publiques. Ces deux résolutions différentes, prises à un an d'intervalle, sur le même objet, prouvent que la question est douteuse, et que, pour la résoudre, il faut recourir à des considérations pures, en dehors du texte formel d'une loi.

Il n'existe pas de disposition légale qui concerne la publicité des séances de la députation permanente, tandis qu'il existe des dispositions expresses qui prescrivent la publicité des séances des conseils provinciaux et communaux. On pourrait donc dire, comme l'INDÉPENDANT l'a déjà dit : Si le législateur eût pensé que les délibérations de la députation permanente fussent être publiques, assurément il n'eût pas manqué d'en consacrer formellement le principe dans la constitution; d'abord, ensuite dans une loi; et s'il eût cru qu'il y eût parfois avantage à une pareille publicité, il n'eût pas non plus négligé de préciser les cas, ainsi qu'il l'a fait plus tard dans la loi d'organisation communale. Mais de semblables arguments n'ont de valeur que pour autant qu'ils sont conformes aux principes de droits, et que l'esprit de la constitution vient les confirmer. Or l'esprit de notre pacte fondamental s'oppose-t-il à la publicité des séances de la députation? Nous ne le pensons point. Le silence des lois organiques sur cette matière ne saurait donc être considéré comme une proscription de la publicité.

Tel était aussi l'avis de M. Dethoux, rapporteur de la section centrale, sur le projet de loi d'organisation provinciale. « La publicité des séances, disait-il, n'est pas prescrite à la députation; ELLE N'EST PAS INTERDITE NON PLUS. Mais je ne pense pas que, sans l'assentiment du gouvernement, la députation puisse déclarer ses séances publiques. Cette réflexion mérite d'autant plus d'attention que, d'après l'opinion de la section centrale du Congrès, sur l'article 108 de la constitution, la publicité des séances ne DEVAIT être introduite que pour les conseils provinciaux. Dans le rapport de cette section, on ajoute même qu'il N'EST PAS NÉCESSAIRE D'EXIGER la publicité des séances de la députation. »

Il résulte de ces paroles que le législateur ne pouvait se dispenser de consacrer formellement la publicité des séances des conseils provinciaux; l'art. 108 de la constitution lui en faisait une loi; mais qu'il n'était pas tenu d'en faire autant pour la publicité des séances de la députation, qu'il ne regardait pas comme aussi importantes.

Il en résulte encore que la seule condition de la publicité des séances de cette dernière assemblée est l'autorisation du conseil provincial et du gouvernement, auxquels la députation est obligée de soumettre son règlement d'ordre et de service intérieur.

Il en résulte enfin, que s'il n'est pas nécessaire d'exiger la publicité de ces séances, il pourrait cependant être utile de permettre cette publicité, et que l'appréciation de ce fait est laissée aux députations permanentes.

Nul ne peut les contraindre à rendre leurs séances publiques; mais elles peuvent d'elles-mêmes prendre cette mesure, et pourvu qu'elle soit approuvée par le conseil provincial et par le gouvernement, rien ne s'oppose légalement à ce qu'elle soit mise à exécution. M. de Theux pense qu'une députation peut, avec le consentement du gouvernement, admettre le public à ses séances. Cette publicité n'est donc pas contraire à l'esprit de la constitution, ni aux lois, car si elle l'était, l'autorisation du gouvernement ne suffirait point pour lui imprimer le cachet de la légalité. La section centrale du congrès, de son côté, a pensé qu'il n'était pas néces-

saire d'exiger la publicité des séances de la députation.

Le lendemain, je reçus une lettre dont l'écriture ne m'était que trop présente; je l'aurais d'ailleurs reconnue à l'orthographe et aux efforts inouï que l'on avait faits pour écrire *élève de l'école polytechnique*, ce dernier mot surtout avait dû lui donner une peine... dont il fallait lui savoir gré... quoiqu'il vrait dire elle eût complètement échoué; j'ouvris donc la lettre, que je ne lus pas aussi sans quelque travail, et qui contenait ce qui suit :

« Je sais, Monsieur Georges, pourquoi vous m'en voulez, et pourquoi hier, chez M^{me} la Maréchale, ma nouvelle maîtresse; vous ne m'avez pas seulement regardé. Vous êtes fâché contre moi de ce que j'ai manqué au rendez-vous que je vous avais donné, et vous croyez que je me suis moqué de vous. Je vous prie de croire que je ne me suis jamais moqué de personne, et surtout de vous qui êtes si aimable et si gentil. Voici la chose : le soir même, au moment où je venais de glisser sous votre oreiller, et en faisant votre couverture, le billet en question, Madame me dit : Vous allez partir pour Paris; le cabriolet est en bas qui vous attend. Je voulus objecter pour gagner jusqu'au lendemain... Madame répondit : Ce soir, à l'instant même. C'est pour une robe dont voici le modèle; vous la porterez à ma couturière, et vous ne reviendrez que quand elle sera achevée. Or, vous savez qu'il n'y avait moyen de raisonner avec Madame, surtout quand il s'agissait de robes! Au bout de trois jours, quand elle fut faite, je revins bien vite pour me justifier; mais vous n'étiez plus au château. Plus tard, à Paris, j'espérais vous voir chez ma maîtresse... mais vous n'y êtes pas venu; et quelques mois après j'en suis sorti moi-même pour des raisons à cause du valet de chambre de Monsieur... qui me poursuivait toujours et que je n'ai pas écouté; je vous le jure... on vous le dira, etc., etc. »

Je n'achevai pas cette lettre dont la fin m'intéressait peu. Le commencement me donnait que trop à réfléchir... Comment?... La nuit de mon voyage dans les corridors, M^{lle} Rose n'était plus au château, elle en était partie depuis quelques heures. C'est sa maîtresse qui l'avait éloignée exprès, sous un prétexte imaginaire. Quelle était donc la personne qui occupait l'appartement à la place de sa femme de chambre? Ce ne pouvait être qu'elle-même! la comtesse Julia! A cette idée, un bat-

BELGIQUE — Bruxelles, le 25 juillet.

S. M. le roi partira demain, à neuf heures du matin, pour le camp de Beverloo, et reviendra dimanche soir en cette résidence.

— Le 25 juin, M. le général Goblet a été reçu par la reine des royaumes de Portugal et des Algarves, et a eu l'honneur de lui présenter les lettres de rappel qui mettent fin à la mission spéciale qu'il remplissait près de S. M. comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges. (MONITEUR.)

— S. A. le prince de Ligne est attendue après-demain à Bruxelles, de retour de son ambassade extraordinaire à Londres.

— Comme on l'a dit, M. de Theux vient de refuser la salle des Augustins pour le banquet patriotique. La commission se réunit aujourd'hui pour entendre la réponse de la députation à ce sujet.

Les motifs du refus ont été appréciés. Ils n'ont rien de défavorable à la démonstration. Seulement il a paru que le gouvernement ne devait pas affecter de patronage en appuyant une manifestation vaste et spontanée de l'esprit public. Du reste, M. de Theux a exprimé sa sympathie personnelle pour le zèle du patriotisme belge en faveur de nos frères du Limbourg et du Luxembourg.

— M. le colonel Rodenbach, commandant la place de Bruxelles, nous écrit le 25 juillet 1858, ce qui suit :

« Jaloux de m'associer aux témoignages de gratitude que les patriotes belges se proposent d'offrir aux défenseurs de leurs droits, je vous prie de m'inscrire pour 20 francs sur la liste de souscription pour les médailles qui seront offertes à MM. de Montalembert, Dumortier et de Mérode. »

» MM. Cassiers, sénateur, et Vergauwen, représentant, animés des mêmes sentiments, m'ont chargé de les inscrire chacun pour 40 fr. » (BELGE.)

Bruxelles, le 22 juillet. (3 heures.) Toujours même calme, peu d'affaires, point de fluctuation dans les cours. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 3 p. c. 101 3/4 A., 4 p. c. 92 1/2, 5 p. c. 74 5/8; Société Générale titres en nom fl. 851, certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1175 (17 1/2) et P. Banque de Belgique 1415 (14 1/2) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1150 (115) P.; Société Nationale 1270 (127) P.; Banis Pournaux du Luxembourg 1103 (110 1/2) P.; Société de Commerce 1500 (150) P., cotée et faite 1495 (149 1/2) après la cote; Bois des Hamandes 94 1/2 (472 50) P.; Caisse de Valenciennes 989 P.

L'actif espagnol fléchit sans cause connue, il n'a eu qu'un seul cours 21 1/2 P.

La liquidation du jour était peu chargée, elle s'est faite avec facilité.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.
Huile de colza avec très peu d'affaires; dito de lin en faveur; graines et tourteaux précédents prix.

LIÈGE, LE 26 JUILLET.

DE LA PUBLICITÉ DES SÉANCES DE LA DÉPUTATION.

Sous le gouvernement du roi Guillaume tout se faisait en secret. L'instruction judiciaire devant les tribunaux et les cours, les séances des états-provinciaux et celles des régences, avaient lieu à huis-clos. La publicité était bannie des discussions de tout corps délibérant autre que la seconde chambre des états-généraux. On se défiait de l'opinion publique, on la craignait. Aussi ne songeait-on qu'à soustraire à son contrôle les faits et les gestes des administrateurs publics. En vain réclama-t-elle contre l'organisation d'un pareil système d'hostilité en prétendant que la publicité était de l'essence du gouvernement représentatif. On lui répondit qu'en droit elle avait raison, mais qu'en fait elle avait tort, que notre constitution sociale était toute monarchique; qu'elle était tempérée seulement par l'admission de quelques principes de droit public qui n'avaient pour but que de garantir la paisible jouissance des droits primitifs de l'homme; que nous ne vivions pas sous l'empire d'un gouvernement représentatif proprement dit, puisque les ministres n'étaient point responsables, et que le roi, qui ne l'était pas davantage, pouvait administrer le pays comme il l'entendait. L'opinion se courba sous cet absolutisme méticuleux. Après avoir vu échouer ses réclamations les plus justes contre l'obstination du roi Guillaume, elle se résigna, et attendit, du temps, le remède aux abus qui faisaient l'objet de ses

mois je passai mon examen, et fus reçu le premier à l'école Polytechnique.

Continuez donc, car je ne vois pas jusqu'ici mon second acte.

Je portais l'épée et presque l'épaulette, et ce succès, que je ne devais qu'à moi-même, m'avait un peu consolé des mésaventures que je devais au hasard. Le maréchal de... ancien compagnon d'armes de mon père, était venu inspecter l'école, et avait prié le gouverneur de lui présenter les élèves les plus distingués; j'avais eu l'honneur d'être compris dans ce choix; et nous avait invités à dîner, c'était un grand bonheur, un jour de bonheur pour tout le monde; il en fut autrement pour moi. Le dîner se passa à merveille, et la soirée s'annonçait de même; le maréchal, qui avait causé avec mes camarades, me prit à part près de la cheminée et à la manière dont il commença l'entretien, je vis qu'il voulait jeter par lui-même du bien qu'on lui avait dit de moi. Aussi je rassemblai toutes mes forces pour sortir avec honneur de ce nouvel examen.

Il venait de mettre en avant une question que je me sentais les moyens de traiter d'une manière victorieuse et brillante, lorsque madame la maréchale sonna pour avoir un verre d'eau sucrée. Il lui fut apporté près de la cheminée où j'étais, par une femme de chambre qui se retourna, et je reconnus... Rose! qui dans un moment de surprise et de joie, manqua de renverser sur la robe de sa maîtresse le verre d'eau qu'elle tenait d'une main tremblante, pendant que ses yeux me quittaient pas les miens. Et moi, troublé, déconcerté par cette apparition subite, j'hésitais... je balbutiais... je n'avais pas deux idées de suite... Je répondais tout de travers au maréchal, qui, prenant mon embarras pour ignorance ou incapacité, se hâta de changer la conversation. « Quel est le tailleur qui fait vos uniformes? me dit-il, le vôtre vous va à merveille, et voilà ce que j'appelle une jolie tournure d'officier. » J'étais désespéré; j'aurais mieux aimé qu'il m'eût donné des coups de poignard, que de m'adresser une phrase pareille. Il était dit que les femmes en général, et Rose en particulier, devaient toujours me porter malheur. Aussi, quand, s'adressant à moi d'un air aimable et gracieux, elle demandait : « si monsieur voulait aussi un verre d'eau sucrée... ou autre chose... » je lui lançai un regard d'impatience et de colère, et je crois même que je lui tournai le dos; puis, rejoignant mes camarades, nous primes

congé du maréchal, eux enchanté, et moi désolé de ma soirée.

Le lendemain, je reçus une lettre dont l'écriture ne m'était que trop présente; je l'aurais d'ailleurs reconnue à l'orthographe et aux efforts inouï que l'on avait faits pour écrire *élève de l'école polytechnique*, ce dernier mot surtout avait dû lui donner une peine... dont il fallait lui savoir gré... quoiqu'il vrait dire elle eût complètement échoué; j'ouvris donc la lettre, que je ne lus pas aussi sans quelque travail, et qui contenait ce qui suit :

« Je sais, Monsieur Georges, pourquoi vous m'en voulez, et pourquoi hier, chez M^{me} la Maréchale, ma nouvelle maîtresse; vous ne m'avez pas seulement regardé. Vous êtes fâché contre moi de ce que j'ai manqué au rendez-vous que je vous avais donné, et vous croyez que je me suis moqué de vous. Je vous prie de croire que je ne me suis jamais moqué de personne, et surtout de vous qui êtes si aimable et si gentil. Voici la chose : le soir même, au moment où je venais de glisser sous votre oreiller, et en faisant votre couverture, le billet en question, Madame me dit : Vous allez partir pour Paris; le cabriolet est en bas qui vous attend. Je voulus objecter pour gagner jusqu'au lendemain... Madame répondit : Ce soir, à l'instant même. C'est pour une robe dont voici le modèle; vous la porterez à ma couturière, et vous ne reviendrez que quand elle sera achevée. Or, vous savez qu'il n'y avait moyen de raisonner avec Madame, surtout quand il s'agissait de robes! Au bout de trois jours, quand elle fut faite, je revins bien vite pour me justifier; mais vous n'étiez plus au château. Plus tard, à Paris, j'espérais vous voir chez ma maîtresse... mais vous n'y êtes pas venu; et quelques mois après j'en suis sorti moi-même pour des raisons à cause du valet de chambre de Monsieur... qui me poursuivait toujours et que je n'ai pas écouté; je vous le jure... on vous le dira, etc., etc. »

Je n'achevai pas cette lettre dont la fin m'intéressait peu. Le commencement me donnait que trop à réfléchir... Comment?... La nuit de mon voyage dans les corridors, M^{lle} Rose n'était plus au château, elle en était partie depuis quelques heures. C'est sa maîtresse qui l'avait éloignée exprès, sous un prétexte imaginaire. Quelle était donc la personne qui occupait l'appartement à la place de sa femme de chambre? Ce ne pouvait être qu'elle-même! la comtesse Julia! A cette idée, un bat-

SAIRE D'EXIGER la publicité des séances de la députation. Elle n'a donc considéré la question que sous le rapport de l'opportunité. Mais ce qui n'est pas toujours nécessaire peut souvent être utile, et quand l'utilité d'une chose est démontrée, il est permis, selon nous, de l'adopter, pourvu qu'en agissant ainsi on ne viole aucune loi.

Mais cette utilité existe-t-elle pour la publicité des séances de la députation?

Nous ne le croyons pas, et sous ce point de vue, nous partageons complètement les idées de l'INDÉPENDANT. Par leur nature, les travaux de la députation permanente ne demandent point d'autre publicité que celle qui leur est généralement donnée: la mention des décisions prises au MÉMORIAL ADMINISTRATIF et l'exposé de la situation de la province à l'ouverture de la session du conseil. Faire davantage, admettre le public à assister à des délibérations tout d'intérieur, tout de famille, ce serait porter une entrave à la marche des travaux, et à coup sûr porter obstacle à l'expédition des affaires, ainsi que l'a très-bien fait observer M. Seronx. Indépendamment de ces considérations, il est des motifs de convenance qui commandent qu'une mission de contrôle et de surveillance, comme celle qu'exerce la députation permanente à l'égard des administrations communales, se fasse sentir le moins possible. Or, il n'y a plus de réserve avec la publicité. Les avertissements se convertiraient en censures et en marques de réprobation.

Nous pensons donc que, loin d'être utile, la publicité pourrait, ici, être très-nuisible. Nous n'approuvons donc pas la modification que la députation permanente de Liège vient d'apporter à son règlement: nous l'approuvons d'autant moins qu'elle a blessé les principes de la raison en interdisant même à la MAJORITÉ la faculté de restreindre, en certains cas, la publicité qu'elle vient de décréter.

La députation s'acquiesce, avec zèle, des fonctions qui lui sont confiées. Son administration, en général, est bonne. Nul n'a jamais songé à lui faire un reproche du huis-clos dans lequel ses travaux se sont renfermés jusqu'à ce jour. Nul n'a réclamé la publicité de ses séances. Pourquoi donc quelques-uns de ses membres tiennent-ils tant à ce que ces séances soient rendues publiques? Est-ce pour faire étalage de leurs talents oratoires? Mais les sessions annuelles du conseil provincial leur fournissent assez d'occasions de montrer ce talent. D'ailleurs, il ne s'agit pas, dans une administration, de bien parler; il s'agit uniquement de bien faire. Les bons résultats sont préférables aux belles paroles. La vanité des parleurs est une misérable vanité. Il ne faut donc pas leur fournir trop d'aliments. Ceux qui recherchent le bruit et l'éclat sont souvent des charlatans qui, pour tout mérite, ne possèdent que celui de faire des phrases. L'opinion publique, au commencement, était avide de publicité. Mais ce goût s'est émoussé. A peine si les séances des conseils communaux, qui cependant sont plus intéressantes que celles de la députation, sont suivies par quelques habitués. On s'y ennuye comme aux séances de toutes les assemblées délibérantes. Aussi eroyons-nous que rarement la députation aura l'honneur de compter un auditoire nombreux. On ira bailler là quand on sera fatigué d'aller bailler ailleurs.

Du 14 au 21 juillet, 116 étrangers sont arrivés aux eaux de Spa. Près de la moitié de ces voyageurs sont descendus à l'hôtel de Flandres, rue du Waux-Hall, tenu par M. Sury. Le nombre total des personnes qui, jusqu'au 21 juillet, sont arrivées à Spa, se monte à 924.

Dans la nuit du 19 au 20 juillet, un incendie a éclaté dans un bâtiment appartenant aux sieurs Frédéric et Lambert Brebone, en la commune de Clermont. Tout a été consumé. Le dommage est estimé à 5,200 fr. Ce bâtiment était occupé par les demoiselles Linders qui ont perdu une partie de leurs meubles, évalués à 100 fr. On ne sait pas si c'était assuré. (J. DE VERV.)

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins en date du 20 juillet courant, le marché aux porcs, qui se tenait au lieu dit les WALLEs, est transféré, à partir de vendredi, 5 août prochain, sur le terre-plein des Fossés, quartier du nord, vis-à-vis le bureau d'octroi de la porte St. Léonard et dans les limites à fixer par les agents de l'administration.

Ce marché se tiendra tous les vendredis, depuis sept heures du matin jusqu'à une de relevée.

Immédiatement après, l'évacuation de la place devra avoir lieu par les vendeurs, et le nettoyage en être effectué d'une manière complète par les soins de l'entrepreneur chargé du service général du balayage dans la commune.

tement de cœur me saisit, la rougeur me monta au front, un éclair de joie brilla dans mes yeux; je me sentis un mouvement d'orgueil et de vanité bien absurde, un sentiment de triomphe qui n'avait pas le sens commun, car, enfin, ce triomphe, si je l'avais obtenu, c'était une erreur, par une fraude, ou plutôt par un hasard qui excluait toute idée de préférence... et malgré cela j'étais fier et heureux, comme si mon mérite y eût été pour quelque chose... et puis ce n'était pas une femme de chambre, c'était une dame, une comtesse.

Plus je réfléchissais cependant, et plus mon aventure me semblait inconcevable et difficile à expliquer. D'abord toutes mes craintes d'avoir été déçouvert, et le ridicule et les railleries dont je redoutais l'effet, n'avaient jamais existé que dans mon imagination. La comtesse et ces dames n'avaient jamais soupçonné ni moi, ni Rose, puisque celle-ci était revenue trois jours après au château et qu'elle était restée quelques mois encore chez sa maîtresse; on ne l'avait donc pas chassée, mais on avait voulu l'éloigner ce soir-là... Pourquoi? Pour un amant heureux et attendu. Mais l'accueil que l'on m'avait fait prouvait assez qu'on attendait personne!... Comment d'ailleurs deviner la clé que j'avais en mon pouvoir! Sans compter que la réputation de la comtesse éloignait toute idée de se gêner! On ne lui connaissait aucun amant... bien plus, on ne lui en donnait aucun... ce qui rendait le hasard encore plus flatteur pour moi; et sans chercher d'avantage à pénétrer ce mystère, j'acceptai mon bonheur sans l'expliquer, ni le comprendre; mais, par un effet bien singulier, la comtesse, qui jusqu'à ce jour m'avait été tout-à-fait indifférente, cessa dès ce moment de l'être pour moi, je ne pensais plus qu'à elle et aux moyens de la revoir; autant j'avais négligé mon ami Constantin, autant je mis d'empressement à la rechercher. Je le croyais furieux de mon absence... Hélas! à peine s'en était-il aperçu.

Les personnes qui n'aiment rien sont les gens du monde les plus faciles à vivre! Jamais de reproches, jamais d'humour... Il faut aimer pour avoir un mauvais caractère! Constantin me reçut à bras ouverts, et c'est dans une soirée qu'il donnait que, pour la première fois... je revis sa sœur. Sa présence produisit sur moi un effet, dont elle-même s'aperçut, car elle me regarda d'un air étonné. Jusqu'alors, je l'avais à peine remarquée, et maintenant je contempiais avec curiosité cette taille

En cas de retard dans l'évacuation du marché, des poursuites seront exercées contre les retardataires.

Le prince de Saxe-Cobourg-Gotha, accompagné du prince de Linage et d'une suite très-nombreuse, est arrivé avant-hier à Liège, et est descendu à l'hôtel du Pavillon-Anglais.

Sont également descendus au même hôtel: le vicomte Sidney et le comte de Burlington, pairs d'Angleterre, Slatter Robow, lieutenant-général au service britannique, lady Byron et lady Kinlock. Tous ces personnages arrivent d'Angleterre et se rendent à Spa et à Aix-la-Chapelle.

M. le ministre des travaux publics, accompagné de MM. les ingénieurs Simons et Groetaers, a parcouru avant-hier la ligne du chemin de fer d'Ans à Malines. Il a dîné à Gingelom, chez M. Surllet de Chokier, et visité dans la soirée la raffinerie de betteraves de M. le chevalier Wouters de Bouchout, à Vertryk.

— On assure que la Conférence de Londres s'est réunie avant-hier au Foreign-Office pour la première fois.

(OBSERVATEUR.)

Parmi les personnes capables que l'on se propose d'ajouter à notre ambassade de Londres, pour défendre nos droits auprès de la Conférence, on désigne M. Dumortier représentant, et M. Meeus-Vandermaelen, ancien greffier de la cour des comptes; tous deux auteurs d'excellentes brochures qui établissent notre comptabilité d'une manière incontestable vis-à-vis de la Hollande.

Nous ne pouvons que féliciter le ministre d'un choix aussi avantageux pour la nation; car tout dépend des hommes que l'on enverra, dans cette circonstance, pour stipuler nos intérêts. (Courrier.)

Un brevet d'importation de dix années, à partir du 50 octobre 1836, est accordé au sieur Piedbœuf (J.-P.), fils, fabricant, domicilié à Jupille (province de Liège), pour des appareils servant à la fabrication du sucre de betterave.

Ce brevet est accordé à la condition suivante, et sera déclaré nul, si l'impétrant ne s'y conforme pas exactement:

Le breveté est tenu d'autoriser les industriels du pays, qui le lui demandent, à monter et mettre en œuvre les appareils et chaudières dont il s'agit. Il leur donnera, à cet effet, tous les renseignements nécessaires, et ce, moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par arbitrage.

— Les détails sur l'incendie du Caire qui ont été publiés par les journaux de Marseille étaient exagérés. 200 maisons seulement ont été brûlées. On avait parlé d'abord de 400. Il paraît certain que le feu a été mis par la malveillance; plusieurs individus ont été arrêtés.

— Les journaux suisses annoncent que M. de Montebello est chargé par son cabinet de demander l'éloignement du prince Louis Bonaparte.

— On lit dans le COURRIER FRANÇAIS:

Nous avons indiqué à plusieurs reprises que le véritable point de la question hollando-belge était, pour la Belgique, de ne donner à la Hollande que le moins d'argent possible, et de faire régler la clause de la dette avant celle du territoire. De là doit nécessairement résulter le statu quo. On commence à envisager la question sous ce point de vue en Hollande.

— Les journaux avaient dit que trois lignes de chemin de fer sont abandonnées par les compagnies soumissionnaires: celles de Sedan à Mézières, de Montpellier à Nîmes et de Lille à Calais.

M. de Monchy, concessionnaire du chemin de fer de Sedan à Mézières, écrit au COURRIER DES ARDENNES:

Il m'importe infiniment de protester contre l'assertion qui concerne la compagnie du chemin de fer de Sedan à Mézières. Cette compagnie, loin d'avoir manifesté la moindre intention de renoncer aux utiles travaux dont elle a soigneusement fait faire les études, a très-clairement et très-pertinemment énoncé la résolution contraire dans la lettre, en date du 5 décembre, qu'elle a adressée, par mon organe, à M. le directeur-général des ponts-et-chaussées. Cette lettre, qui concluait à un ajournement de la loi au commencement de la session prochaine, exprimait la nécessité de faire terminer les études commencées sur la partie intermédiaire entre Charleville et Viroux (frontière de Belgique), afin de doter le pays d'une manière simultanée, de la voie à l'aide de laquelle les

si élégante, ces beaux bras, ces jolies mains, ces cheveux blonds cendrés et surtout ces yeux bleus, qu'animait à la fois la malice et la bonté... Je regardais tout cela avec plaisir, avec bonheur, avec un sentiment que je ne puis définir et que vous, monsieur, vous ne comprendrez pas.

— Si vraiment, lui dis-je... ces arbres qui, dans ce moment balançaient leur feuillage au-dessus de nos têtes, me semblent les plus beaux des environs, pourquoi? Parce qu'ils sont à moi! Le sentiment de la propriété!!!

Georges sourit et continua.

Sans le vouloir et sans m'en rendre compte, je fus dès ce moment plus assidu, plus prévenant que jamais auprès de la comtesse; mes attentions avaient un caractère de soumission et surtout de respect qui frappèrent tout le monde et qui semblaient à moi une restitution, une réparation. J'avais, sans qu'elle le sût, tant de torts à expier! Elle n'était pas insensible à un dévouement si désintéressé, car, je l'ai déjà dit, son cœur était tout à l'amitié, et de ce côté il n'y avait point de sacrifice dont elle ne fût capable. Mais tout autre sentiment la laissait froide et indifférente; elle-même en convenait, et un jour qu'assez maladroitement son mari vantait tout haut sa vertu et ses principes: Je n'en ai pas de mérite, dit-elle avec impatience, je n'ai dans l'esprit rien d'exalté, rien de romantique, et ce n'est pas ma faute, ni la vôtre peut-être, si jusqu'à présent je vous ai été fidèle!

Je ne pus retenir un sourire qu'elle remarqua.

— Pourquoi riez-vous, monsieur Georges, me dit-elle.

— Pour des raisons que je ne veux pas dire.

— Et que vous allez cependant m'avouer.

— Non, car elles vous fâcheraient.

— Jamais je ne me fâche avec mes amis.

Malgré cette assurance, je gardai mon secret et continuai pendant plus d'un an ma cour assidue et silencieuse; non que j'aimasse la comtesse d'amour; cela n'y ressemblait en rien. Ce n'était ni cette fièvre, ni ce délire que j'avais éprouvé dans la passion de vingt-quatre heures dont je vous parlais hier. Il n'y avait là ni tourment, ni malheur, ni extravagance, rien enfin de ce qui constitue l'amour; mais, je n'aimais

charbons de Charleroi et de Liège pourront approvisionner à bon marché les nombreuses usines des Ardennes et de la Meuse. C'est ce but important que ma compagnie recherche; c'est dans cet esprit que je poursuis, à nos frais, l'étude de la communication de Charleville à Vireux, et que nous espérons procurer à votre département dans le cours de la session prochaine, la concession d'un rail-way de 18 lieues.

On lit ce qui suit dans la correspondance particulière de Londres, du 20, de l'AVONBRODE:

D'après ce que j'ai appris, il doit avoir été reçu chez l'ambassadeur néerlandais ici, des pleins pouvoirs très-importants de la part du gouvernement néerlandais, entr'autres pour signer aussi, après la reconnaissance du traité des 24 articles (il doit être ajouté deux articles additionnels aux 24 articles), le traité avec le plénipotentiaire belge. Les instructions envoyées à M. Dedel, avec ces pleins pouvoirs, doivent respirer l'esprit le plus conciliant et se terminer par le témoignage que le gouvernement néerlandais se flatte maintenant que l'affaire sera entièrement arrangée sous peu de jours.

Votre gouvernement doit avoir accédé aux changements aux 24 articles, requis par la Prusse et d'autres cours. Le partage territorial doit être réglé avec la confédération germanique. On doit aussi avoir terminé le point relatif aux péages de l'Escaut. Le seul différend qui existe encore par rapport à la Belgique doit concerner l'arrière de la dette publique. Mais quant à cela aussi votre gouvernement doit avoir donné des instructions satisfaisantes, pour autant cependant que la prohibé ne soit pas tout-à-fait foulée aux pieds. Quoi qu'il en soit, le traité conclu se signe avec les cinq puissances, là-dessus il n'y a plus de doute. La Belgique pourrait encore tergiverser, mais je vous assure que la diplomatie fait peu de cas de démonstrations qui y ont lieu. La conclusion de l'affaire intéresse toute l'Europe et suit son cours régulier que ne peut arrêter un millier d'opposans.

LANGUE MUSICALE. — M. SUDRE.

Beaucoup de nos lecteurs ont déjà entendu parler de la langue musicale inventée par M. Sudre, cet art si ingénieux de transmettre toutes ses idées par le moyen de la musique; mais il est peu de personnes qui se font une idée exacte des procédés qu'il emploie.

On croirait d'abord que la langue musicale consiste à transmettre à d'autres les impressions que l'on éprouve soi-même, en employant à cet effet les intonations les plus propres à exprimer ces sensations; mais ce serait être bien loin de la vérité: l'invention de M. Sudre ne communique pas une simple sensation, mais des mots, des phrases entières, au moyen de quelques notes tirées du violon.

En présence de quelques personnes qu'il avait réunies hier à la salle d'Emulation, M. Sudre a fait quelques applications de sa méthode vraiment surprenante.

Mlle. Hugo, élève de M. Sudre et à laquelle celui-ci a donné à peine deux mois de leçon, se trouvait au bout de la salle; pendant ce temps, quelques-unes des personnes présentes écrivirent des phrases prises au hasard; M. Sudre fit entendre quelques notes sur son violon et aussitôt Mlle. Hugo répéta les phrases qu'on avait écrites. L'étonnement était général; il devint bien plus grand encore quand M. Sudre déposa son violon et pria un membre quelconque de l'assemblée d'écrire une phrase, on écrivit ces mots: *la méthode de M. Sudre est fort ingénieuse*, celui-ci prononça alors quelques notes, sol, fa, si... que, sais-je? et puis Mlle. Hugo répéta mot pour mot: *la méthode de M. Sudre est fort ingénieuse*.

Cette dernière application était nécessaire pour que la langue musicale put être vraiment générale; comment sans cela la faire entendre de ceux auxquels la nature eut refusé assez d'oreille pour distinguer les divers sons?

Sans doute, ces procédés constituaient une découverte bien remarquable, mais leur inventeur ne s'y est pas borné. Il a cru n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire: il a voulu que sa langue put être entendue même des sourds, il a voulu que des sourds pussent s'en servir pour parler à des aveugles. Ces nouvelles applications consistent à représenter les sept notes de la musique au moyen de trois doigts de la main gauche et de l'index de la main droite. L'épreuve que l'on a faite de ce moyen a encore pleinement réussi. Quelqu'un écrivit certaines notes, M. Sudre prenant la main de son élève, dont les yeux étaient bandés, lui toucha de l'index les diverses articulations de ses doigts et par ce moyen la demoiselle comprit la phrase qu'on avait écrite et la répéta aussitôt avec la plus grande précision. — C'était vraiment admirable. Les cas d'application de la méthode de M. Sudre, sont aussi utiles que nombreux. Ainsi elle pourrait remplacer avec avantage les télégraphes, inutiles dans des temps nébuleux, car les sons transmis par un instrument quelconque, un clairon par exemple, s'entendent à de longues distances; elle pourrait encore s'employer pour transmettre les ordres à bord de navires, etc.

Plusieurs membres des commissions, dont ont fait partie les plus grandes illustrations scientifiques en France et notamment le général Desprez, mort au service de notre pays, ont examiné le système de M. Sudre; elles ont déclaré unanimement qu'il offre de grands avantages et qu'il renferme en lui les germes d'une découverte ingénieuse et utile.

Lundi prochain, M. Sudre et son intéressante élève donneront une séance publique. Nous ne pouvons assez vivement engager le public à s'y rendre; les expériences dont nous venons de parler n'ont eu d'autre but que de donner un échantillon des résultats qu'a obtenus M. Sudre; mais celles qu'il fera à la séance de lundi seront bien plus nombreuses, plus variées et plus étonnantes encore, s'il est possible.

personne plus que la comtesse; c'était une affection qui ne ressemblait à aucune autre, car elle avait quelque chose de piquant, de mystérieux et en même temps de calme et de paisible! Cela venait peut-être de ce qu'ayant commencé le roman comme les autres le terminent d'ordinaire, j'avais de moins l'impatience et la curiosité, qualités inséparables de tous les amours de ce monde.

La comtesse cependant ne pouvait ignorer mes sentiments; je voyais qu'elle en était touchée, mais pas comme je l'aurais voulu, car elle s'en affligeait et s'en inquiétait pour moi. Un jour que nous étions seuls dans son boudoir, elle me tendit la main et me dit: Georges, vous êtes un bon et aimable jeune homme... à qui, depuis long-temps, j'ai donné toute mon amitié, mais n'attendez et ne demandez jamais plus. Je voudrais vous l'accorder que cela me serait impossible.

— Peut-être, lui dis-je! et alors, me jetant à ses pieds et implorant mon pardon, je lui racontai en peu de mots et la faute et le bonheur que j'avais à me reprocher. Elle poussa un cri! mais je ne remarquai dans ses traits ni trouble ni colère; et, reprenant sur-le-champ un sang-froid admirable, elle me tendit de nouveau la main et me dit: Relevez-vous, je n'ai pas de pardon à vous accorder; ce n'était pas moi.

Ce que j'éprouvai est impossible à décrire.

— Etait-ce un moyen de se soustraire à mes vœux? Voulait-elle m'abuser? me donner le change? et anéantir ainsi les droits que le hasard m'avait donnés.

— Je levai les yeux vers elle!

Son front était calme et serein, et dans son regard noble et pur brillait la vérité tout entière.

Je rougis d'avoir douté un instant.

Je vous crois! je vous crois! m'écriai-je; mais qui donc était-ce?

— Je ne puis vous le dire.

— Vous me le direz...

Tout-à-coup Georges se leva brusquement, il venait d'entendre le premier coup de midi. Je voulus en vain le retenir ou le suivre de loin... Je le vis, à l'extrémité du bois, s'élançant sur un cheval qu'on lui tenait prêt, et il disparut en me criant: — Encore comme la veille: à demain.

(La suite à un prochain numéro.)

Le DIRECTEUR DU TRÉSOR dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements du premier semestre de cette année, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48,
Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

J'ai l'honneur d'annoncer que je suis arrivé avec un transport de TRÈS-BEAUX CHEVAUX de selle, de voiture et de tilbury, chez M. Dubois, au Chariot de Brabant, faubourg Ste-Marguerite.
HILGERS. 1052

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

Maison de commerce A VENDRE.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra au enchères, en son étude, rue Féronstrée, le jeudi 2 août prochain, à 10 heures, une BONNE MAISON DE COMMERCE, RIEN ACHALANDÉE, sise à Liège, RUE NEUVICE, n° 944, avec cour et un Bâtiment derrière.

S'y adresser pour la voir, les mardi, jeudi et samedi de 2 heures jusqu'à 5, et pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire. 1011

VENTE D'UNE

MAISON,

BUE DE LA RÉGENCE ET RUE LA CATHÉDRALE.

LUNDI 30 JUILLET 1858, à 11 heures du matin, Maître DEBEFFE, notaire à Liège, exposera EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES en son étude,

UNE MAISON,

Située à Liège, rue du Dragon d'Or et de la Régence, cotée n° 684;

Cette maison, sur une étendue superficielle des 154 mètres d'après la mesure cadastrale, sera divisée en deux lots, qui seront d'abord vendus séparément et ensuite réunis; chacun de ces lots fournira le moyen de bâtir une bonne maison de commerce, la première aura l'avantage inappréciable d'être placée au point d'intersection des rues de la Régence et de la Cathédrale et d'avoir étalage sur ces deux rues, la seconde se trouvera rue de la Cathédrale en face de l'église de Saint Denis.

S'adresser, pour connaître les conditions en l'étude, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, dudit notaire, autorisé à traiter de gré-à-gré, avant le jour de l'exposition publique. 1044

VENTE

PAR

suite de surenchère,

D'UN

BEL ÉTABLISSEMENT

DE

COMMERCE ET DE PLUSIEURS MAISONS.

MARDI 31 JUILLET 1858, à 10 heures du matin,

Pardevant Monsieur le juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue d'Amay, n° 655, maître DELEXHY, notaire en ladite ville, procédera A LA VENTE DÉFINITIVE, en un seul lot, D'UNE MAISON avec Verrerie, Magasins, Remise, Ecurie, grands Jardins et trois Maisons y annexées, le tout mesurant environ un hectare situé à Liège au Quai d'Avroy.

Par sa position avantageuse, ce terrain spacieux est propre à y faire un grand établissement.

S'adresser pour voir les conditions à M. le juge-de-peace susdit, ou audit notaire DELEXHY, rue St.-Séverin, dépositaire des titres de propriété et d'un plan de surface.

ADJUDICATION PAR LICITATION.

JEUDI 2 AOUT 1858, à 11 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix du canton de l'Est de la ville de Liège, rue derrière le Palais, n° 445, le notaire PARMENTIER vendra publiquement et aux enchères,

UNE MAISON,

composée de deux habitations, n° 23 bis et 24, sise rue SOUS-L'EAU, près le pont d'Amersœur, à Liège, avec jardin par derrière, la superficie mesurant deux ares.

Elle est occupée par la veuve Kinapen et autres, et joint aux sieurs Marquet et Drion.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

Les travaux à exécuter dans les cloîtres de l'église Sainte Croix, n'ayant pas été adjugés le 23 du courant, seront réexposés le 30 juillet à 11 heures du matin, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, au local du conseil de fabrique de la dite église.

Les plans, devis et cahiers des charges, sont déposés chez M. le curé; s'y adresser.

LOCATION DU DROIT DE CHASSE

DANS

BIENS COMMUNAUX DE SERAING.

LE MARDI 7 AOUT 1858, à 4 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par devant le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Seraing, en la salle de ses séances, à la location pour neuf ans, du droit de chasse dans les terrains communaux dudit lieu.

L'adjudication se fera par voie de soumission et ensuite à l'enchère.

Les amateurs peuvent prendre connaissance des clauses et conditions au secrétariat de la commune.

L'échevin, A. de Colard-Trouillet.

A VENDRE

SANS LA FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

ET EN UNE SEULE SÉANCE,

LES

IMMEUBLES

CI-APRÈS,

SITUÉS A SERAING, PRÈS DE LIÈGE,

ET

DU BEL ÉTABLISSEMENT

DE VERRERIE.

DU VAL SAINT LAMBERT.

LE 20 AOUT 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire GILON exposera en vente aux enchères, en la maison sous-indiquée :

1^{er} lot.

Une très-belle, grande et solide MAISON, bâtie depuis peu d'années; avec remise, écurie, jardin, close de murs garnis d'arbres fruitiers, située près du Val Saint-Lambert, propre par sa construction et sa situation avantageuse aux bords de la grande route et de la Meuse, soit à une maison de campagne ou au commerce, spécialement à une tannerie, auberge ou au commerce de bois.

2^e lot.

Un TERRAIN, contenant 29 ares servant de magasin de bois, situé près de ladite maison et au bord de la Meuse.

3^e lot.

Un petit BOIS, connu sous le nom de Parc du Val Saint-Lambert, contenant 5 hectares 58 ares, clos de murs, avec pavillon dominant le beau vallon de la Meuse.

4^e lot.

Un BATIMENT D'HABITATION, connu sous le nom de Tourette, situé sur le bord de la grande route, avec jardin et dépendances.

Et finalement un TERRAIN propre à bâtir, situé entre la grande route et la Meuse, qui sera divisé en plusieurs lots au gré des amateurs.

S'adresser audit notaire à Seraing, pour prendre inspection des titres et des conditions.

Il y a toute sûreté pour acquérir et on peut obtenir des grandes facilités pour le paiement. 1042

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont fait plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par PAUL GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

Avis. — Vendredi 5 août 1858, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de la députation permanente du conseil provincial, à la adjudication par soumission et aux enchères des travaux ci-après, savoir :

1^o Rectification, exhaussement et élargissement de différentes parties du chemin de halage, rive gauche de la Meuse, à partir et en aval de la Maillieue.

2^o Réparations et divers ouvrages d'entretien ordinaires à exécuter en 1858, sur tout le cours de la même rivière, dans cette province, en amont de Liège.

3^o Divers ouvrages d'entretien ou réparations à exécuter pendant la même année sur le cours de la rivière susdite, depuis le pont Maghin à Liège, jusqu'à la limite de la province de Liège, à celle du Limbourg.

Le devis est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. Liège, le 24 juillet 1858.

VILLE DE LIÈGE. — Avis.

Une place de garde-pompier étant vacante, l'administration communale invite les personnes qui se croiraient aptes à remplir cette place, à lui en faire la demande par écrit dans un délai de huitaine.

Les candidats doivent justifier qu'ils ont satisfait aux lois sur la milice et qu'ils ont une bonne moralité. Liège, le 25 juillet 1858.

Le président, J. J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 24 JUILLET.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	1045
Quatre p. c.	105 50	Différée ancienne.	6
Cinq p. c.	111 25	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2620	Id. active.	22 7/8
Obl. la vil. de Par.	1157 50	Id. passiv.	—
Emprunt belge.	105 5/4	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 10
Banque de Belgiq.	1445	Empr. portugais.	—
Mutualité	—	Miguéliste.	—

LONDRES, LE 25 JUILLET.

5 % consolidés.	94 1/4	Différées	9 1/8
BELGE. 1852, c. d.	—	Passives.	5 1/8
Hol. Dette active.	35	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	36 1/2	BRESL.	80 1/2
Id. 3 p. c.	24 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	22 1/4		

AMSTERDAM, LE 24 JUILLET.

HOLL. Dette activ.	102 1/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 7/16	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr ^e . L. de Rd. 500	—
Billet de change.	25 1/2	ESPAGNE. E. Ard.	21 5/8
Obl. synd. d'am	96 1/4	Dito grd.	—
Id. 5 1/2.	—	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	168 1/8	Id. nouv.	—
Id. nouvelle.	—	Id. passiv.	—
RUSSE. Hope et Ce	105 5/8	AUTR. Métall. 3.	105 1/8
Id. 1829, 5.	105 1/8	BRES. Obl. à Lond.	70 1/2
Inscr. au gr. livre	70		

ANVERS, LE 25 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 à 116 1/4
Id. Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Pal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	101 5/4	Er. Rom. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 50 mill.	92 5/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/4
HOLL. Dette. activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	106 5/8		
Lots de fl. 100.	511		
Id. 250.	455		
Id. 500.	756		
POLOG. Lots fl. 500.	118 1/2		
Id. 500.	158 1/4		
BRES. Em. L. 1854.	80 1/4		
ESPAGNE. Ardoin.	21 1/2		
Dette passiv. 1854.	—		
Id. Différée.	6		
DANEMARC. E. Notf.	95 1/2		
Dito à L.	75 1/4		

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	5/8 1/2 p. A
Id. 3 mois.	—
Rotterdam. C. jours.	5/8 1/2 p. P
Id. 3 mois.	—
Paris. C. jours.	1/4 av. P
Id. 2 mois.	5/8 p. A
Londres. C. jours.	40/4 P
Id. 2 mois.	40/1 1/2 P
Francfort. C. jours	55 7/8 A
Id. 3 mois.	55 1/2 P
Bruxelles et Gand.	1/8

BRUXELLES, LE 25 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 7/8	P Tapis.	108
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	P Mutualité.	117 1/2 et P
Fin courant.	—	S. C. Bruges.	96 5/4
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	851	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1700	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	141 1/2	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	115	P Liis de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	P Luxembourg.	101
Banque Foncière.	100 5/4	P Civile.	—
Idem.	99 5/4	A Herve.	—
Fleuu.	200	A Ch. de Fer de Col.	1000
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	127	P Holl. Dette active.	54 5/4
Lévant du Fleuu.	100	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95 1/4
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	21 1/2 et P
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	21 1/2 D. 1
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bresl. E. de Roth.	80 1/4
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 7/8

VIENNE, LE 17 JUILLET.

Métalliques, 107 9/16. — Actions de la Banque, 1444 1/2.